

**POSTE D'ENSEIGNANT SPECIALISE AFFECTE SUR UN DISPOSITIF EXTERNALISE
DU DITEP LAFAYETTE IMPLANTE EN COLLEGE**

Type d'emploi :

Poste ouvert aux personnels enseignants 1^{er} degré titulaires du CAPPEI

Lieu d'exercice :

Géré par l'ADPEP43, le DITEP Lafayette accueillent les enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé.

Le DITEP Lafayette dispose de cinq dispositifs d'enseignement dont deux dispositifs externalisés implantés :

- au collège du Val de Sénouire à Paulhaguet ;

Conditions de nomination :

L'affectation se fera à titre définitif sous réserve de la possession du CAPPEI.

Conditions de rémunération :

L'enseignant spécialisé bénéficie d'indemnités conformément aux décrets 2017-964, 2017-967 et 91-0236.

Organisation du temps de travail :

Il est placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur de l'éducation nationale – Conseiller Technique Ecole Inclusive et placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur du DITEP.

Son service s'organise dans le cadre du décret 2017-444 modifiant le décret 2008-775 relatif aux obligations réglementaires de service des enseignants du 1^{er} degré qui précise dans son article 2 que les personnels enseignants du premier degré sont tenus d'assurer, sur l'ensemble de l'année scolaire :

- Un service de vingt-quatre heures hebdomadaires devant élèves;
- Les activités et missions définies à l'article 2, qui représentent cent huit heures annuelles, soit trois heures hebdomadaires en moyenne.

Les cent-huit heures annualisées doivent servir à la tenue des équipes de suivi de scolarisation, à la réception des familles, aux réunions de coordination et synthèse, au travail avec l'ensemble des professionnels qui accompagnent les enfants notamment aux temps d'échanges et d'accompagnement des enseignants des classes de référence des élèves.

Cette affectation est incompatible avec un temps partiel.

Description des missions :

L'enseignant spécialisé affecté sur l'unité d'enseignement du DITEP Lafayette est chargé d'assurer l'enseignement auprès des élèves du second degré. Pour cela, il est plus précisément chargé :

- D'élaborer pour chaque jeune un projet scolaire s'inscrivant dans son projet personnalisé d'accompagnement ;
- D'assurer le suivi pédagogique ;
- De maintenir un lien avec l'établissement scolaire de référence.
- De travailler à l'insertion ou à la réinsertion des élèves dans leur établissement de référence ;
- De collaborer avec les équipes médicales et/ou éducatives et avec l'équipe pédagogique du collège ;
- Assurer et adapter les enseignements ;
- Concevoir, adapter et mettre en œuvre l'emploi du temps de chaque élève en fonction des indications portées dans son projet personnalisé de scolarisation (PPS). ;
- Assurer la cohérence des interventions, la modulation entre temps collectifs et individuels, l'identification précise des actions menées auprès des élèves par les personnels en fonction du programme pédagogique, éducatif et thérapeutique ;
- Participer aux équipes de suivi de scolarisation pour rendre compte de l'avancée du PPS de chacun des élèves ;
- Participer aux réunions de concertation et de synthèse en interne du DITEP et au sein du collège dans le cadre des inclusions.
- D'élaborer et mettre en œuvre un projet pédagogique de l'Unité d'Enseignement adapté aux conditions particulières de cette unité avec l'ensemble des enseignants affectés sur l'unité d'enseignement.

Compétences et qualités requises :

Titulaire d'un CAPPEI, l'enseignant spécialisé possède :

- Une bonne connaissance du système éducatif, notamment des dispositifs relevant de l'École Inclusive ainsi que des procédures d'orientation et d'affectation et des dispositifs d'insertion professionnelle ;
- Une bonne connaissance des élèves présentant des troubles d'expression comportementale ;
- Une parfaite connaissance des adaptations pédagogiques qui peuvent être mises en œuvre afin d'apporter des réponses aux difficultés rencontrées par les élèves et les équipes ;
- Des capacités d'adaptation lui permettant d'exercer dans un contexte particulier ;
- Une connaissance assurée du système éducatif et des enjeux éthiques et philosophiques de l'éducation inclusive ;
- Une connaissance actualisée des textes législatifs relatifs à l'École inclusive ;
- Le sens de la communication ;
- Le sens de l'organisation ;
- Le sens du travail en équipe pluridisciplinaire ainsi que du partenariat.

Procédure de candidature :

Candidature accompagnée d'une lettre de motivation, de la copie des diplômes requis et d'un CV à adresser par voie hiérarchique à monsieur l'Inspecteur d'Académie – Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (dpe43@ac-clermont.fr) et simultanément au Service Départemental de l'École Inclusive (ce.0431048f@ac-clermont.fr) avant la date indiquée sur la fiche de candidature. Une commission d'entretien recevra les candidats afin d'éclairer le choix de l'IA –DASEN.